



COMMUNE DE VILLARS-SAINTE-CROIX

Municipalité

BILAN DE LA LÉGISLATURE 2021 - 2026

Table des matières

Préambule	2
Administration générale	2
Finances	3
Domaines et bâtiments	3
Travaux publics – environnement – urbanisme	4
Formation – jeunesse – culture	5
Sécurité publique	6

Préambule

En mars 2022, la Municipalité a établi son programme pour la législature 2021-2026.

Il est temps, aujourd'hui, d'en faire le bilan.

Pour rappel, les mots d'ordre du programme pour la législature 2021-2026 étaient :

- Confiance et communication
- Avenir et modernité
- Dynamisme et enthousiasme

Administration générale

Prestations

Durant cette législature, l'équipe administrative a été renforcée grâce à une augmentation du taux d'occupation global, répondant ainsi aux besoins des administrés en élargissant les horaires d'ouverture du guichet ainsi que de la permanence téléphonique.

Le nouveau site internet de la commune a été implémenté début 2026. Il est évolutif et son utilisation est facilitée.

De plus, un projet de gestion électronique des documents (GED) a démarré durant cette législature.

Archives

Le traitement des archives historiques de 1976 à nos jours ainsi que l'établissement d'un inventaire des dossiers d'enquêtes publiques (évaluation, inventaire, reconditionnement et élimination) a démarré comme prévu durant la législature et sera terminé dans le courant de la prochaine.

Personnel communal

Après plusieurs mois de vacance, le poste de Préposée au Contrôle des habitants a été repourvu au 1^{er} février 2026.

La Municipalité a choisi, avec succès, de mettre la polyvalence et les synergies au centre de la gestion des ressources humaines.

Transports publics

La ligne TL 32 a été améliorée, les cadences passant de 15' à 10' aux heures pleines. En termes de fréquentation, il s'agit de la ligne de bus placée au 3^{ème} rang du réseau TL.

Deux arrêts de bus TL provisoires ont été ajoutés, En Coulaye et à la Route de Sullens.

Les discussions entre les Municipalités de Bussigny et Villars-Ste-Croix et les TL ont abouti à l'ajout, dès le 17 août 2026, de la ligne 35 qui reliera Villars-Ste-Croix à la Gare de Bussigny à la ½ heure, du lundi au vendredi, de 05h58 à 21h59. Les élèves de la 7^{ème} à la 11^{ème} seront transportés par cette ligne.

Le 20 mars 2025, le Conseil général a validé d'octroi d'un crédit d'ouvrage dans le cadre du projet AFTPU - PP1 - tram 2^{ème} étape - extension du tramway.

Finances

Le taux d'imposition est resté stable puisqu'il a pu être maintenu à 60,5%.

De nouveaux contrats pour les DDP ont été signés, le tarif passant de CHF 5.95 /m² à CHF 16.-/m² jusqu'en 2033, puis à CHF 20.-/m², respectivement CHF 25.-/m² selon la situation, pour une durée de 50 ans.

La nouvelle péréquation intercommunale est plus favorable à la Commune.

Les règlements suivants ont été approuvés et sont entrés en vigueur, respectivement vont entrer en vigueur :

- Règlement concernant la contribution aux équipements communautaires ;
- Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux ;
- Règlement et tarifs des émoluments de l'Office de la population ;
- Règlement des sépultures et du cimetière ;
- Règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires ;
- Règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions.

Domaines et bâtiments

Refuge Le Trésy II

Dans le cadre de l'entretien courant du refuge, le poêle a été remplacé ainsi que la fontaine et le frigo.

Le nettoyage du toit a été effectué.

Maison de Commune et ancienne laiterie

Le 30 janvier 2025, le Conseil général a approuvé le crédit relatif à la rénovation de la Maison de Commune et la reconstruction de l'ancienne laiterie.

Les travaux sont aujourd'hui en cours et se termineront au début de la prochaine législature, ce qui permettra aux Autorités ainsi qu'à l'administration communale de déménager et libérer ainsi les locaux au collège.

Collège

Le 26 juin 2025, le Conseil général a approuvé le crédit d'étude pour l'agrandissement du collège. Il s'agit d'ajouter deux salles de classe supplémentaires, deux salles de dégagement, une salle multiusages et une salle des maîtres répondant aux exigences légales et réglementaires de l'instruction publique.

L'étude est en cours.

Bâtiment En Saugeon – voirie et logements

Des travaux d'entretien courant ont été réalisés, tant dans les locaux de la voirie que dans les logements.

Une nouvelle gérance a été engagée pour la gestion des baux à loyer.

Chapelle

Des travaux d'entretien courant ont été effectués, notamment des travaux de peinture, de réfection des écoulements ainsi que la création d'un cheminement reliant la chapelle au cimetière.

Forêts

La passerelle sur la Petite Chamberonne a été réalisée.

En 2022, consécutivement à un éboulement, le début du chemin entre le refuge et la passerelle a été renforcé.

Le chemin du Bois de la Chasse a été rénové.

Travaux publics – environnement – urbanisme

Aménagement du territoire

Les travaux pour la révision du plan d'affectation communal (PACom) ont démarré en 2024.

Le 12 décembre 2024, le Conseil général a adopté le plan d'affectation (PA) Croix-du-Péage portant sur la zone industrielle de Villars-Ste-Croix.

Routes

L'aménagement d'une piste mixte et d'une piste cyclable sur la RC 251-b-p Route de Cossonay, entre les giratoires Croix-du-Péage et En Coulaye, a été réalisé en 2024.

L'arrêt de bus du Sansy a été déplacé et mis en conformité avec la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Eclairage public

Le 12 octobre 2023, le Conseil général a approuvé le crédit relatif à la rénovation de l'éclairage public. Les têtes sur les candélabres de l'éclairage public de la Commune de Villars-Ste-Croix ont été remplacées par du LED pour des questions d'économie d'énergie.

Assainissement

La mise en conformité des raccordements particuliers au réseau d'assainissement s'est poursuivie durant cette législature et devrait se terminer dans le courant de la prochaine.

Des travaux d'entretien des collecteurs communaux ont été effectués.

Le 19 mars 2026, le Conseil général a approuvé les statuts de la création d'une association de communes en charge de la gestion des eaux urbaines du bassin versant de la STEP de Vidy (AGEV) et des installations intercommunales y afférentes.

Eau potable

Suite à la rupture de plusieurs conduites vieilles d'une cinquantaine d'années, celles-ci ont été remplacées au Sansy, à Vignettaz, En Fornache, En Vigny et aux Raveyres.

Dans le cadre de l'EIEVMV, les travaux importants suivants ont été réalisés :

- Réalisation d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le réseau de l'EIEVMV à la Commune de Villars-Ste-Croix ;
- Réfection de la chape de deux cuves du réservoir de l'EIEVMV.

Déchets

L'éco-point a été déplacé et installé sur la route de l'Hôpital, sur le terrain communal jouxtant la chapelle.

Ce déplacement ainsi que la suppression de l'horaire d'utilisation ont permis de diminuer sensiblement les nuisances induites par l'éco-point.

Cimetière

La désaffectation partielle du cimetière a permis la réalisation des travaux suivants :

- La création de 53 places pour des tombes de corps à la ligne ;
- La création de 16 places pour des tombes cinéraires ;
- Le remplacement de la haie de thuyas par des barrières posées sur un mur de soutènement ;
- La construction d'un columbarium de 35 cases ;
- La remise en état de la pelouse et des chemins d'accès.

Le nouveau règlement des sépultures et du cimetière de la commune de Villars-Sainte-Croix est également entré en vigueur le 12 août 2025.

Environnement

L'étude du plan énergie climat communal (PECC) a débuté par un sondage auprès de la population. L'étude, la mise en œuvre et la réalisation des mesures du PECC se déploieront sur une période de 4 ans.

Le projet en lien avec l'agrandissement du collège tient compte du bilan énergétique, tout comme l'audit prévu en cette fin de législature pour le collège (classes existantes) et la salle de gym.

Un CECB+ (Certificat énergétique cantonal des bâtiments) a été réalisé pour le collège et la salle de gym.

Formation – jeunesse – culture

Ecole

En 2024, deux salles de classe provisoires dans deux conteneurs superposés ont été ouvertes pour permettre de garder les 5P et les 6P à Villars-Ste-Croix le temps de mener à terme le projet de rénovation de l'ancienne Maison de Commune et de l'ancienne laiterie.

Ceci permettra de déménager l'administration communale afin de libérer le 2^{ème} étage du collège et d'aménager les locaux des combles pour les mettre à disposition des écoles.

Jeunesse

Un second animateur jeunesse a été engagé et les horaires du local des jeunes ont été élargis.

Une activité du Passeport Vacances est organisée par les animateurs jeunesse.

Culture et sports

Le soutien de la Commune aux sociétés locales a été renforcé, notamment par le versement de subventions, la mise à disposition des locaux et une collaboration administrative accrue.

Un fonds communal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise a été créé qui rembourse, jusqu'à concurrence de CHF 50.- et sur présentation du billet (maximum 2 billets par personne et par année), l'achat d'un billet pour une représentation d'une de ces quatre institutions :

- Béjart Ballet Lausanne ;
- Théâtre de Vidy-Lausanne ;
- Orchestre de chambre de Lausanne ;
- Opéra de Lausanne.

Le 12 décembre 2024, le Conseil général a approuvé la convention de subventionnement multipartite 2025-2028 entre la commune de Villars-Sainte-Croix et la Fondation du TKM - théâtre Kléber-Méleau.

Sécurité publique

SDIS


Le 9 mars 2023, le Conseil général a approuvé l'adhésion au concept VIDIS 20-25 d'adaptation de l'organisation sécuritaire en matière de défense contre l'incendie et de secours de l'agglomération Lausannoise. Ce concept prévoit l'intervention des pompiers de la Ville de Lausanne durant les heures ouvrables, le SDIS Sorge reprenant la main les nuits et les jours fériés.

En vous remerciant sincèrement pour l'attention portée à ces lignes, nous vous prions d'agréer nos salutations les meilleures.

Villars-Ste-Croix, le 15 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Georges Cherix



La Secrétaire


Barbara Kammermann